

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE -2026-

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles;

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage



Rappel législatif : Le taux de la Taxe d'Apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale.

La T.A. comprend une fraction égale à 87 % dont vous n'aurez pas d'autre choix que de la verser et elle sera perçue par l'URSSAF.

Une fraction égale à 13 % (solde) est au **libre choix de l'employeur**. **Merci de nous choisir.**

Raison sociale			
N° SIRET			
Adresse			
Code postal		Ville	
☐ Mme ☐ M. Nom du dirigeant			
Prénom du dirigeant			
Email :		Tél	

☐ Mme ☐ M. Nom de l'interlocuteur TA			
Prénom de l'interlocuteur TA			
Fonction			
Email :		Tél	

Montant au profit du Lycée Saint Pierre Saint Paul
13% maxi des 0,68% de la masse salariale :

Références à joindre obligatoirement à votre règlement
Code UAI : **0480022N Lycée Saint Pierre Saint Paul**

J'effectue un virement bancaire sur le compte du Lycée professionnel Saint Pierre Saint Paul :

Identifiant nationale de compte bancaire				
Code banque 13485	Code guichet 00800	N° de compte 08000662959	Clé RIB 15	Domiciliation CE Languedoc Roussillon

International Bank Account Number				BIC Bank Identifier Code	
FR76	1348	5008	0008 0006	6295	915
					CEPAFRPP348

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de votre société + TA 2026

Fait à Le :

Soit par courrier ou par email, merci d'adresser ce bordereau à
[Marina GARCIA : compta@escl.fr](mailto:compta@escl.fr) ou [Alexandre BRASSAC : direction@escl.fr](mailto:direction@escl.fr)

Signature et cachet de l'entreprise :

Lycée professionnel, LEGT Saint Pierre Saint Paul
1 Rue du Collège 48300 LANGOGNE